



DELIBERATION N° 5

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mille vingt-un, le treize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2021

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - C.DOS SANTOS - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ

M.EVENE-MATEO donne pouvoir à C.DOS SANTOS

J.RANCE donne pouvoir à MA.THEBAUD

Secrétaire de séance : E.DEITIEUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

► Du départ à la retraite d'un agent du service « finances » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'agent de gestion comptable à temps complet à compter de ce jour. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

► Du départ en disponibilité de longue durée pour convenances personnelles d'un agent du service « espaces verts » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de

jardinier affecté à l'entretien des terrains de sport ce jour. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

► Du futur départ à la retraite d'un agent du service « enfance/jeunesse » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'ATSEM à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des ATSEMS.

► Du futur départ à la retraite d'un agent du service « espaces verts » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de jardinier à temps complet à compter du 1^{er} février 2022. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Il est précisé que les emplois créés et occupés précédemment sur les grades ci-dessous seront supprimés après avis du CT :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- ATSEM principal de 1^{ère} classe
- Technicien principal de 2^{ème} classe

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante :

► A compter de ce jour :

Service	Emplois créés
Finances	1 cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet
Espaces verts	1 cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
TOTAL	2

► A compter du 1^{er} janvier 2022 :

Services	Emplois créés
Enfance/jeunesse	1 cadre d'emplois des ATSEM à temps complet
TOTAL	1

► A compter du 1^{er} février 2022 :

Services	Emplois créés
Espaces verts	1 cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
TOTAL	1

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe ;

Précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2021 et seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 14 décembre 2021
Le Maire,

